

# **Centre Socioculturel JEAN GIONO**

Chemin des Ecoliers  
13140 MIRAMAS

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs les Membres,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Socioculturel JEAN GIONO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

## 2. Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre association, ainsi que leur présentation d'ensemble, notamment concernant les éléments suivants :

- Méthode de comptabilisation des subventions,
- Estimation de la provision pour engagement de départ à la retraite.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, les retraitements opérés et à vérifier que l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Salon de Provence

Le 12 juin 2024



**ALPILLES AUDIT ASSOCIÉS**

**Marc PINERO**

Commissaire aux comptes

## Bilan Synthétique

ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions,brevets et droits assimilés	7 128,00	6 633,00	495,00	2 871,00
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	55 472,70	46 805,99	8 666,71	5 721,75
<b>Autres immobilisations corporelles</b>				
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	505,00		505,00	505,00
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>63 105,70</b>	<b>53 438,99</b>	<b>9 666,71</b>	<b>9 097,75</b>
Stocks	1 358,00		1 358,00	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	153,00		153,00	141,00
Autres créances	91 037,43		91 037,43	104 329,64
Divers				
Disponibilités	126 129,04		126 129,04	109 841,26
Charges constatées d'avance				1 300,00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>218 677,47</b>	<b>0,00</b>	<b>218 677,47</b>	<b>215 611,90</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>281 783,17</b>	<b>53 438,99</b>	<b>228 344,18</b>	<b>224 709,65</b>



	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>PASSIF</b>		
Fds associatif sans droit de reprise	27 188,73	27 188,73
Report à nouveau	77 751,44	94 915,31
Résultat de l'exercice	- 8 815,46	- 17 163,87
Subventions d'investissement	417,26	1 821,44
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>96 541,97</b>	<b>106 761,61</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques	28 006,60	29 183,35
Provisions pour charges	12 319,50	16 397,47
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>40 326,10</b>	<b>45 580,82</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 540,50</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 900,28	17 048,54
Dettes fiscales et sociales	52 223,10	47 186,65
Autres dettes	7 622,19	4 372,53
Produits constatés d'avance	8 230,54	219,00
<b>DETTES</b>	<b>87 976,11</b>	<b>68 826,72</b>
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>228 344,18</b>	<b>224 709,65</b>



	du 01/01/2023 au 31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	2 987	2 495
Vente de prestations de service	184 651	150 024
Vente de Biens et services		150 023
Concours publics et Subventions d'exploitation	379 189	403 569
Produits de tiers financeurs		403 569
Reprise sur amortissements, Dépréciation, transfert de charges	1 177	26 802
Utilisation de fonds dédiés	3 541	
Autres produits	4 069	14 007
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>575 614</b>	<b>596 896</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achat de marchandises		
Variation de stocks	-1 358	
Autres achats et charges externes	154 792	160 806
Impôts et taxes et versements assimilés	8 863	6 056
Salaires et traitements	332 173	356 345
Charges sociales	73 369	78 522
Dotations aux amts et aux provisions	1 689	4 537
Report en fonds dédiés	3 500	
Autres charges	14 642	4 093
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>587 670</b>	<b>610 358</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-12 056</b>	<b>-13 462</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	1 836,90	540,60
<b>Charges financières</b>	0,00	0,00
<b>Résultat financier</b>	<b>1 836,90</b>	<b>540,60</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opération en capital	1 404,18	1 404,18
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opération de gestion		1 500,80
Sur opération en capital		605,16
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>2 105,96</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 404,18</b>	<b>-701,78</b>
Engagements à réaliser		-3 540,50
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-8 815,30</b>	<b>-17 163,57</b>



## Annexe

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Dénomination de l'Association :** Centre Socioculturel Jean Giono 131410 Miramas

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de **228 344 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 8 815 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/05/2024 par les dirigeants de l'association

### **Description de l'objet social de l'association, des activités et missions réalisées et des moyens mis en œuvre**

L'association a pour but de promouvoir et coordonner un travail à vocation sociale et familiale, des activités sociales et socio-éducatives.

Elle vise à la participation du plus grand nombre à la vie locale avec une attention particulière pour les familles et personnes confrontées à des difficultés sociales, économiques et culturelles.

Pour ce faire, elle gère des équipements « Centre Social et Culturel » de façon à en faire une structure à vocation sociale globale, familiale et pluri-générationnelle.

Elle oriente ses modes d'approches et d'interventions pour que la structure soit un lieu d'animation de la vie sociale, culturel et d'interventions sociales concertées et novatrices.

Elle promeut la vie associative sans discrimination, dans le respect des principes de pluralisme, de neutralité et de libre choix des usagers.

Elle favorise, soutient et participe à la mise en place d'activités, d'actions, de manifestations et de services intervenant dans les champs du socioculturel ouverts à toutes les catégories de population et en faveur des enfants, des familles, des jeunes et des adultes.

Pour réaliser ces objectifs, elle soutient et exerce des actions concertées et favorise une participation réelle des habitants et de ses partenaires opérationnels à son fonctionnement, à la définition des besoins et à la prise de décision.

### **Faits Marquants :**

L'année 2023 a été une année riche en projets avec des séjours et de nombreuses sorties sur l'été grâce aux financements exceptionnelles de l'état "quartiers d'été".

Monsieur Zingraff, directeur, a quitté l'association en juillet 2023 et a été remplacé par une chargée de mission dès son départ.

Evènements postérieurs à la clôture : "Néant"



## **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE - REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions :

- du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice,
- du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

### **Changement de méthode**

Aucun changement de méthode n'est survenu au cours de l'exercice.



	Immobilisations à l'origine	Acquisition de l'exercice	Sortie de l'exercice	Immobilisations à la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 128,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 128,00</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>58 471,00</b>	<b>6 586,00</b>	<b>9 584,00</b>	<b>55 473,00</b>
Matériel et outillage	7 522,00	714,00	545,00	7 691,00
Autres immobilisations corporelles		1 800,00	0,00	1 800,00
Aménagements divers	11 282,00	0,00	0,00	11 282,00
Matériels de bureau et informatique	39 667,00	4 072,00	9 039,00	34 700,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>505,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>505,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>66 104,00</b>	<b>6 586,00</b>	<b>9 584,00</b>	<b>63 106,00</b>

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2023



	Au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	A la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 257,00</b>	<b>2 376,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 633,00</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>52 750,00</b>	<b>3 640,00</b>	<b>9 584,00</b>	<b>46 806,00</b>
Matériel et outillage	6710,00	410,00	545,00	6 575,00
Autres immobilisations corporelles		60,00	0,00	60,00
Aménagements divers	10 539,00	641,00	0,00	11 180,00
Matériels de bureau et informatique	35 501,00	2 529,00	9 039,00	28 991,00
<b>TOTAL</b>	<b>57 007,00</b>	<b>6 016,00</b>	<b>9 584,00</b>	<b>53 439,00</b>

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Installations techniques : 5 à 10 ans

\* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## ETAT DES DETTES

	Montant brut	Échéances		
		- 1an	+1 an	+5 ANS
Dettes fournisseurs	19 900	19 900		
Dettes fiscales et sociales	52 223	52 223		
Autres dettes	7 622	7 622		
Produits constatés d'avance	8 231	8 231		
	<b>87 976</b>	<b>87 976</b>	<b>0</b>	

### Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	6 871
Provisions congés payés	25 872
Charges sociales / congés payés	5 780
Autres charges à payer	5 814
	<b>44 337</b>

## ETAT DES CREANCES



	Montant brut	Échéances	
		- 1an	+1 an
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
Autres	505		505
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Stocks	1 358	1 358	
Créances clients	153	153	
Autres créances	91 037	91 037	
	<b>93 053</b>	<b>92 548</b>	<b>505</b>

### Produits à recevoir

	Montant
Remboursement formation	1 800
Aide à l'embauche	5 948
Prévoyance	1 334
	9 082



## DETAIL DES PROVISIONS

	Montant à l'origine	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant à la clôture
Provision Indemnités Départ Retraite	16 397,00	2 751,00	6 829,00	12 319,00
Provision pour risques et charges	29 183,00	0,00	1 177,00	28 006,00
<b>TOTAL</b>	<b>45 580,00</b>	<b>2 751,00</b>	<b>8 006,00</b>	<b>40 325,00</b>

L'association constate une provision pour les Indemnités Départ Retraite calculés selon les modalités de la convention collective, pour les personnels en cdi. Les droits sont calculés en tenant compte pour chaque salarié de son age de départ à la retraite et de l'ancienneté acquise au 31/12/2023. Pour les salariés en cdi pour lesquels une date de sortie est prévue, aucune provision n'est constatée.

## FONDS DEDIES

	Montant à l'origine A	Utilisation de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A-B+C
Projet Art et Culture	9 000,00	5 500,00	0,00	3 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 000,00</b>	<b>5 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500,00</b>



**Indication des ETP au 31/12/2023:**

8 etp

**Indication des honoraires des commissaires aux comptes au 31/12/2023 :**

4 800 €

# CHARGES CONSTATEES D'AVANCE



0,00

TOTAL

---

**0,00**

## DETAIL CHARGES SUPPLETIVES

### Mise à disposition de locaux et des fluides :

chemin des écoliers 13140 Miramas 51 747,00  
Ecole Giono, pendant les vacances scolaires

### Personnel bénévole 2023 :

14 949,00

TOTAL

---

**66 696,00**

# DETAIL SUBVENTIONS



<b>ETAT</b>	
A.S.P. 2023	40 533,00
Subvention Etat - contrats de ville	11 000,00
Subvention Etat - vvv	4 500,00
Subvention Etat - Cité éducative	2 500,00
	<b>58 533,00</b>

<b>REGION</b>	
Subvention Région	0,00

<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL 13</b>	
Subvention Conseil Départemental - Contrat de ville	10 700,00
Autres subventions Conseil Départemental	3 000,00
	<b>13 700,00</b>

<b>COMMUNE DE MIRAMAS</b>	
Subvention Commune - Fonctionnement	160 144,00
Subvention Commune - autres subventions	43 600,00
Subvention Commune - contrat de ville	6 000,00
Subvention Commune -cej	14 637,00
	<b>224 381,00</b>

<b>CAF</b>	
Subvention C.A.F. - Fonctionnement	23 095,00
Subvention C.A.F. - Référence Jeunesse 2022	3 382,00
	<b>26 477,00</b>

<b>METROPOLE</b>	
Subvention Métropole - contrat de ville	13 000,00

<b>AUTRES</b>	
Subvention 13 HABITAT	30 000,00

<b>AUTRES BAILLEURS</b>	
Unicil (4000) Adoma (1000)	5 000,00

<b>MSA</b>	
MSA	8 098,00

**TOTAL** **379 189,00**



	Montant au début de l'exercice	Retraitement Règlement ANC 2018-06	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin d'exercice
<b>Fonds Propres</b>					
Fonds Associatifs sans droit de reprise	27 189,00	-	-	-	27 189,00
Subventions d'investissement	-				-
Report à Nouveau	94 915,00	-		17 164,00	77 751,00
					-
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 17 164,00	-	8 815,00	- 17 164,00	8 815,00
					-
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise :</b>					
Subventions d'investissement	1 821,00			1 404,00	417,00
					-
<b>TOTAL</b>	106 761,00	-	8 815,00	1 404,00	96 542,00